

250 000 \$ de dommages

Un pyromane à l'oeuvre à Saint-Joseph de Beauce

SAINT-JOSEPH — Un homme de 23 ans, André Doyon, a comparu hier au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce relativement à l'incendie qui a causé, dans la nuit de vendredi, pour au moins 250 000 \$ de dégâts à un immeuble de trois étages de la localité. Il n'a pas été relâché



André Doyon voulait mettre le propriétaire de l'immeuble incendié, M. Gildor Fortier, ci-dessus, « dans la merde ».

et sera à nouveau amené en cour, mardi, pour subir son enquête sur remise en liberté et répondre à une accusation d'avoir causé des dommages par le feu.

par FRANÇOIS POULIOT
collaboration spéciale

Selon la Sûreté du Québec, l'individu n'en serait pas à ses premiers exploits pyrotechniques. Il est toujours en période de probation en relation avec des gestes incendiaires pour lesquels il avait été reconnu coupable en 1991.

Tout porte à croire que le jeune homme, qui est originaire de Saint-Joseph, n'était pas en pleine possession de ses facultés. Il s'est d'ailleurs lui-même incriminé : « Il est venu me taper sur l'épaule et m'a dit : je viens de te mettre dans la merde ! Je lui ai dit c'est toujours ben pas toi et il m'a avoué que oui. Je lui ai dit de sacrer son camp au plus vite », a raconté hier le propriétaire de l'immeuble, M. Gildor Fortier.

Des citoyens de Saint-Joseph ont affirmé au SOLEIL que Doyon était sous médication mais qu'il avait interrompu son traitement depuis quelque temps.

La nouvelle de son arrestation n'a pas semblé surprendre à Saint-Joseph et en a même réjoui

quelques-uns : « Ce gars-là va falloir mettre ça dehors de la ville. Il a déjà essayé de mettre le feu à l'arrière de mon garage », s'est emporté un garagiste de la localité.

C'est vers 1 h 30, dans la nuit de vendredi, que le feu s'est déclaré dans l'immeuble de la rue du Palais, en plein coeur de Saint-Joseph. Il a rapidement gagné les deux logements des étages supérieurs et lourdement endommagé le dépanneur du rez-de-chaussée, propriété de Gildor Fortier.

L'élément destructeur a pris naissance à l'extérieur, du côté nord du bâtiment, où étaient entassées plusieurs boîtes de carton. « J'ai entendu deux explosions presque simultanées et dans le temps de le dire tout le mur était en feu », a raconté une voisine.

Les occupants des deux logements, Mme Jean-Paul Lessard et Mme Sonia Cloutier, ont eu le temps de sortir avant que les flammes ne s'étendent à l'ensemble de la bâtisse.

À l'arrivée des pompiers, le feu courait déjà sur toute la façade nord du bâtiment et le mur d'une résidence voisine était déjà fondu.

Sous les ordres du chef Georges Gagné, toute la nuit, une vingtaine de pompiers ont combattu les flammes. Les derniers foyers ont été éteints vers 5 h.



C'est vers 1 h 30, dans la nuit de vendredi, que le feu s'est déclaré dans l'immeuble de la rue du Palais, en plein coeur de Saint-Joseph. Il a rapidement gagné les deux logements des étages supérieurs et lourdement endommagé le dépanneur du premier plancher, propriété de Gildor Fortier.

En Bref

■ Jeune autistique disparu

ROCK FOREST — Un adolescent autistique de 15 ans est porté disparu depuis jeudi. Le jeune Francis Larrivée, originaire de Rock Forest en Estrie, semble s'être volatilisé dans les couloirs de l'école Le Touret, une institution spécialisée pour enfants autistiques. Et la perspective que l'adolescent sans défense doive passer une seconde nuit dehors laissait craindre le pire, hier.

Des dizaines de bénévoles et de policiers et pompiers participent aux recherches qui doivent reprendre à l'aube ce matin. Un hélicoptère équipé d'un détecteur de chaleur s'est également joint aux équipes de recherches. Le jeune Larrivée est décrit comme un véritable autistique : très replié sur lui-même et qui a d'énormes difficultés à communiquer avec le monde extérieur. Sa mère souligne aussi que l'adolescent aime l'eau mais ne sait pas nager. Elle recommande aux chercheurs de taper dans leur mains, un signal auquel répondrait l'adolescent.

■ Comparution de quatre adolescents

SAINT-ROMUALD — Quatre adolescents soupçonnés d'être les auteurs des deux incendies survenus à Saint-Romuald en août comparaitront jeudi devant le commissaire aux incendies. Onze autres témoins devront comparaître devant Me Cyrille Delage. L'édifice abritant la salle de conseil municipal, de même que l'ancien poste de police, avaient été les cibles de ces deux incendies dont l'origine criminelle ne fait pas de doute.

■ Rappel de balles de calibre .22

TORONTO (PC) — Canadian Tire rappelle certaines balles de calibre .22 parce qu'elles contiennent une charge trop puissante et que la personne qui les utilise pourrait être blessée. Le rappel a été annoncé après que trois personnes eurent rapporté que les balles produisaient un bruit anormalement fort. « Il y a un risque de blessures pour l'utilisateur », a dit Mark Lee, porte-parole du fabricant, la Federal Cartridge Co. de Ankor, au Minnesota. Canadian Tire a retiré ces munitions de ses tablettes et a fait passer des annonces dans les journaux priant les consommateurs de retourner le produit contre remboursement. Les balles, de marque Federal Hi-Power, sont vendues en boîtes de 40 unités. Les contenants portent des numéros de lot se terminant par 3537, 3538 et 3539.

■ Un vieux moulin brûlé

RESTIGOUCHE — Un incendie a presque entièrement détruit un vieux moulin, sur la réserve amérindienne de Restigouche, au cours de la nuit d'hier. Les flammes ont pris naissance peu après minuit. Personne n'a été blessé, et les dégâts sont évalués à 100 000 \$.

■ Conducteur recherché

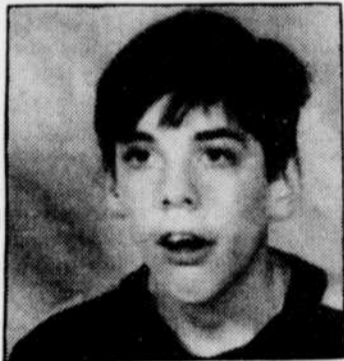
L'ANCIENNE-LORETTE — Les policiers de cette municipalité sont à la recherche de l'automobiliste qui aurait été témoin d'un accident survenu mardi vers 22 h 30, dans la rue Saint-Jacques, près de la côte Saint-Jean-Baptiste, lorsqu'un véhicule filant à une vitesse excessive avait heurté un poteau. Le conducteur recherché conduisait une automobile familiale grise.

■ Le meurtrier d'un Québécois risque la chaise électrique

FLORIDE (AP-PC) — Un jury a reconnu coupable, hier, un homme accusé d'avoir assassiné un touriste québécois au cours d'une tentative de vol à main armée, sous les yeux du père et du fils de cinq ans de la victime. Kirby Chastine avait assassiné Marc Nadeau, 33 ans, de Sainte-Thérèse, le 29 décembre. Chastine, âgé de 22 ans, a aussi été reconnu coupable de vol à main armée et de tentative de meurtre pour avoir également blessé d'un coup de feu le père de la victime, M. Armand Nadeau, âgé de 67 ans. Les autorités policières ont révélé que Chastine avait attaqué les Nadeau alors qu'ils déambulaient, après avoir fait quelques emplettes dans une épicerie. M. Nadeau a déclaré, après le verdict, que le jeune voleur « n'a même pas réclamé notre argent avant d'ouvrir le feu ». Le jury sera appelé à siéger de nouveau le 15 septembre pour recommander que Chastine soit condamné à la chaise électrique ou à la prison à vie.

■ Caisse volée

SAINT-DAMIEN DE BELLECHASSE — Deux individus masqués, dont un était armé, se sont emparés d'une somme d'argent indéterminée à la caisse populaire de Saint-Damien, vers 10 h 15 hier. Les deux hommes se sont enfuis en voiture, et une opération de ratisage menée par les policiers n'a pas permis de les localiser.



La vente de tabac illégal peut entraîner des amendes variant de 2000 à 25 000 \$

QUÉBEC — La vente de tabac dont le paquet n'est pas identifié conformément à la loi peut entraîner des amendes variant entre 2000 \$ et 25 000 \$ et une peine d'emprisonnement d'au plus deux ans.

par GUY BENJAMIN
LE SOLEIL

M. Bertrand Bonin, agent d'information au ministère du Revenu, de qui relève la police du tabac, a donné ces précisions au SOLEIL, hier. Il a toutefois refusé de dévoiler les prochaines actions qui seront prises pour contrer la vente illégale de cigarettes, qui a repris de plus belle dans le Village-des-

Hurons, quelques heures seulement après la saisie effectuée tôt mardi matin.

Ces amendes pourraient être imposées aux personnes qui ont reçu la visite des policiers cette semaine. Si des accusations sont portées contre elles !

C'est illégal de vendre des cigarettes sur lesquelles les droits

n'ont pas été acquittés. Mais c'est tout aussi illégal de s'en procurer. Une amende de 200 \$, plus 125 % des droits non acquittés, est alors prévue. Les droits québécois sur une cartouche de cigarettes sont de 18 \$.

Il ne semble pas que la police du tabac commencera à surveiller demain matin tous les fumeurs. La police du tabac dirigera ses efforts vers les trafiquants, plutôt que les individus, compte tenu de ce qu'il en coûterait en temps et en argent pour obtenir la condamnation d'un consommateur et du peu d'effets que cela aurait sur les trafiquants.

De nombreux consommateurs font quand même preuve de prudence, en se procurant des étuis à cigarettes, ce qui évite de se balader avec un paquet sur lequel il est inscrit « vente interdite au Canada ». La plupart des endroits où se vendent des cigarettes de contrebande vendent aussi des étuis, a-t-on pu constater lors d'une tournée de magasinage hier.



Il n'y a pas que les trafiquants qui sont passibles d'amendes, mais les acheteurs risquent des frais de 200 \$ s'ils sont pris en flagrant délit.

La GRC saisit 2000 livres de tabac haché à Québec

QUÉBEC — La Gendarmerie royale du Canada a procédé jeudi à l'arrestation de deux personnes et à la saisie de 2000 livres de tabac haché. Les deux individus tenaient des commerces de vente illégale de tabac dans un marché aux puces de la rive nord de Québec.

Les membres de la section Douanes et Accise ont également

saisi cinq hachoirs. La valeur du tout est d'environ 90 000 \$. Ils ont aussi mis la main sur une somme de 20 000 \$ en argent canadien.

Des accusations seront portées sous peu. La GRC souligne une fois de plus que ses enquêtes dans le domaine lui permettent de plus en plus d'affirmer que les organisations impliquées dans la distribution de ces produits du tabac dont la vente est interdite au Canada sont « hautement criminalisées ».

Accident écologique à l'hôpital de Baie-Comeau: Québec s'en lave les mains

BAIE-COMEAU — Le Centre hospitalier régional de Baie-Comeau se dit choqué de la décision du ministère de la Santé de ne pas absorber les frais de 200 000 \$ de décontamination d'un déversement de mazout.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

L'incident, qui n'avait pas été ébruité, est survenu lorsque des experts procédant à la vérification du réservoir de mazout du pavillon Boisvert ont jeté accidentellement 2000 gallons de carburant dans le réservoir des égouts pluviaux de la ville de Baie-Comeau. Pour l'instant, les assureurs, dépêchés par l'Association des hôpitaux du Québec, sont à vérifier si le réservoir en question est admissible au programme d'assurance-environnement du centre hospitalier. Le dédommagement des assurances n'est donc pas garanti.

Aussitôt l'ampleur des dégâts constatés, une vaste opération de nettoyage a immédiatement été enclenchée. Confronté à un budget déjà serré, l'hôpital se retrouve pris de court avec cette facture de 200 000 \$. Le directeur général du centre hospitalier, M.

Jacques Lévesque, a bien tenté de la refiler au ministère de la Santé et des Services sociaux. « Or, le ministère s'en lave les mains et ne respecte pas la Loi sur l'environnement », signale M. Lévesque. Il est aussi hors de question de poursuivre les experts en assurances, responsables de l'incident, parce que le centre hospitalier était informé des risques que pouvait entraîner un tel examen.

L'attaché du ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Marie-Claire Ouellet, ne voit pas la responsabilité du ministère dans cette histoire. « La facture doit être payée par le responsable », a-t-elle commenté au SOLEIL. L'ennui, c'est que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord va sans doute devoir financer toute l'opération. Si tel est le cas, l'administration devra remettre à plus tard le projet d'installer un stérilisateur à déchets biomédicaux, qui se fait attendre depuis deux ans.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 3-09-93

7-8-7

3-3-4-2

INTER-PLUS

570448 gagne 250 000 \$

70448 gagnent 2500 \$

0448 gagnent 250 \$

448 gagnent 25 \$

48 gagnent 10 \$

MINI-LOTO

356587 gagnent 50 000 \$

56587 gagnent 5000 \$

6587 gagnent 250 \$

587 gagnent 25 \$

87 gagnent 5 \$

35658 gagnent 1000 \$

3565 gagnent 100 \$

356 gagnent 10 \$

PROVINCIAL

2162584 gagne 500 000 \$

162584 gagnent 5000 \$

62584 gagnent 500 \$

2584 gagnent 100 \$

584 gagnent 25 \$

84 gagnent 5 \$

MAGASINEZ LE DIMANCHE

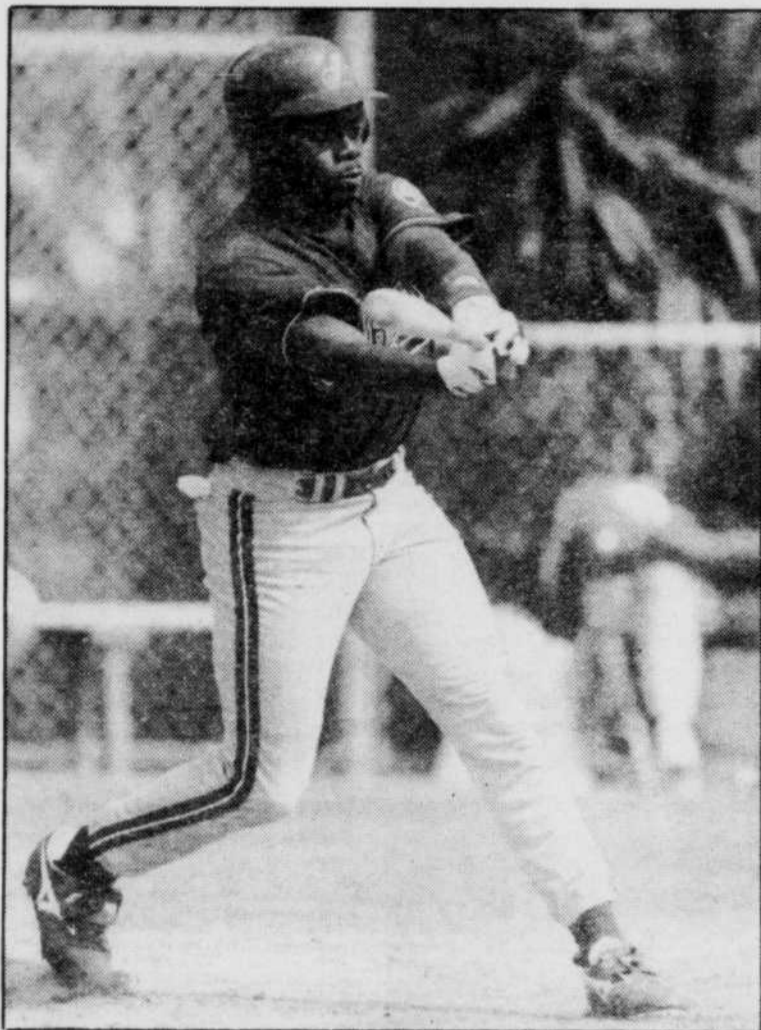


nos trois magasins sont ouverts

De MIDI à 5

la maison
simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC



Marquis Grissom a frappé pour ,325 au mois d'août, répétant sa performance du mois de mai. Sa moyenne s'élève à ,282 comme troisième frappeur.

Grissom attribue ses succès au bâton à Tommy Harper

HOUSTON (PC) — « C'est un père pour moi. »

Marquis Grissom attribue ses récents succès au bâton à son ami Tommy Harper, l'instructeur des frappeurs des Expos.

« Tout le crédit lui revient. Il m'a repoussé du marbre et j'essaie d'aller plus souvent au champ droit. »

Depuis qu'il occupe le premier rang du rôle, Grissom pète le feu. Lors des 12 derniers matchs, il a réussi sept coups sûrs et obtenu deux buts sur balles en début de rencontre.

Même s'il a élevé son jeu depuis qu'il est passé du troisième au premier rang du rôle, il dit que le changement n'est pas lié à ses succès. « J'avais déjà retrouvé mon œil en passant des heures dans la cage des frappeurs. »

Grissom préfère d'ailleurs frapper troisième. « Je savais que ce serait difficile de frapper au troisième rang. J'ai encore appris des choses cette année et je devrais faire mieux la saison prochaine. »

Selon lui, les lanceurs sont plus prudents contre le troisième frappeur. Ils utilisent toujours leur meilleure étoffe, ce qu'ils ne font pas contre le premier frappeur.

Grissom a frappé pour ,325 au mois d'août, répétant sa performance du mois de mai (.326). Sa moyenne s'élève à ,282 comme troisième frappeur.

« Je suis satisfait de mon année à 85 %. Je peux faire mieux. Je vais devoir apprendre à sortir plus vite d'une léthargie. C'est ce qui fait la différence entre un joueur ordinaire et une étoile. »

Quand il était en léthargie, Grissom a expliqué qu'il continuait à s'élancer sur des lancers hauts et à l'intérieur, des tirs qu'il était incapable de toucher.

Après avoir eu congé le 15 août, il a ensuite appliqué les conseils de Harper pour retrouver son œil au bâton. « Il est autour de moi depuis mes débuts. Il connaît bien mes limites et il sait ce qu'il fait. Il m'a montré à voler des buts et à frapper avec puissance. À tous, il enseigne comment survivre dans les ligues majeures. »

Huitième victoire d'affilée des Expos

Kirk Rueter a encore le meilleur sur Darryl Kile

HOUSTON — Que faisiez-vous en 1988 ?

textes de RICHARD MILO
de la Presse canadienne

Pour la première fois en cinq ans, les Expos ont remporté hier une huitième victoire de suite.

Dans un match qui n'a duré que deux heures et 37 minutes, ils ont inscrit deux points à l'aide d'un double-vol pour filer avec une victoire de 3-0 contre les Astros devant 28 257 personnes.

Les Expos n'avaient pas remporté huit victoires d'affilée depuis la période du 3 au 14 juillet 1988. Ils ont gagné 11 de leurs 12 derniers matchs.

Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, la recrue Kirk Rueter (6-0) a battu Darryl Kile (14-6). Il a remporté une sixième décision de suite, répétant l'exploit de Chris Nabholz en 1990.

Larry Walker et Sean Berry ont marqué sur un double-vol à la quatrième — un vol du marbre et du deuxième but sur le relais du receveur Scott Servais et une erreur du deuxième but Craig Biggio. Berry a marqué du premier but.

En sept manches, Rueter n'a donné que trois coups sûrs et aucun but sur balles. Après avoir donné deux simples en première, il a lancé cinq manches parfaites.

Kile, lui, a enregistré neuf retraits au bâton en sept manches et un tiers. Sean Berry a produit le troisième point avec un double à la huitième. Rondell White a réussi ses deux premiers coups sûrs dans les ligues majeures. John Wetteland a enregistré son 32e sauvetage.

Le vent a cependant tourné à la quatrième manche. Avec des coureurs aux deux extrémités, Larry Walker au troisième but et Sean Berry au premier but, le double-vol a donné deux points aux Expos.

Berry a filé au deuxième but et le receveur Scott Servais a relayé à Craig Biggio, ce qui a incité Walker à aller au marbre pendant que le deuxième-but des Astros captait la balle devant le coussin.

Biggio, pourtant un ancien receveur, a manqué de précision en relayant au marbre et Walker a marqué en fonçant à la manière d'un joueur de football. La balle a roulé jusqu'au grillage et Berry, qui n'a jamais ralenti, a marqué le deuxième point après avoir contourné les sentiers.

Walker avait réussi un double, lui qui avait obtenu quatre coups sûrs contre les Rockies, mercredi.

SOMMAIRE

EXPOS 3		ASTROS 0	
ab	p cs pp	ab	p cs pp
Grissom cc	5 0 1 0	Biggio 2b	4 0 1 0
Mirero 1b	5 0 0 0	Finley cc	4 0 2 0
RWhite cg	3 0 2 0	Byrd 1b	4 0 1 0
LWalker cd	3 2 2 0	CJmes cg	4 0 0 0
DFichr r	4 0 0 0	Cminiti 3b	3 0 0 0
Berry 3b	2 1 1 1	Bass cd	3 0 0 0
Reedy 2b	1 0 1 0	Servais r	2 0 0 0
Lnsing ac	4 0 0 0	Tbnsee r	1 0 1 0
Rueter l	3 0 0 0	Cedeno ac	3 0 0 0
Frazier fs	1 0 0 0	Kile l	2 0 0 0
Rojas i	0 0 0 0	BWilliams l	0 0 0 0
Wiffand l	0 0 0 0	Anthony fs	1 0 0 0
		Edens i	0 0 0 0
			31 0 5 0
Totaux	33 3 7 1	Totaux	000 200 010-3
Montreal		Houston	000 000 000-0
Houston			
E—Rueter (1), Biggio (14), Caminiti (18), DJ—Houston 2, LSB—Montreal 9, Houston 4, 2B—LWalker (23), Berry (10), Taubensee (8), BV—LWalker (23), Berry 2 (9), Reedy (2), RV—Biggio (14).			
ML CS P PM BB RB			
Montreal			
Rueter G,6-0	7	3	0 0 0 2
Rojas	1-3	1	0 0 0 0
Wiffand VP,32	1-2-3	1	0 0 0 4
Houston			
Kile P,14-6	7-1-3	7	3 2 5 9
BWilliams	2-3	0	0 0 1 0
Edens	1	0	0 0 0 1
ML—Kile, Arbitres—marbre, Winters; 1er, Montague; 2e, Hirschbeck; 3e, Froemming, D—2:37, A—28,257.			

Du grand Kile

Le partant des Astros, Darryl Kile, était au sommet de sa forme dans le premier tiers. Il a enregistré six retraits au bâton lors des trois premières manches. À la troisième, Kile a retiré au bâton les trois frappeurs des Expos : Rueter, Grissom et Marrero.

Todd Jones suspendu pour cinq matchs

NEW YORK (AP) — Le président de la Ligue nationale, Bill White, a imposé une suspension de cinq matchs au lanceur Todd Jones des Astros de Houston, parce qu'il a délibérément tenté d'atteindre Dennis Martinez lors d'un match contre les Expos au Stade olympique, le 27 août.

Jones, qui a aussi écopé une amende, a visé Martinez deux fois lors de la même présence au bâton. Il voulait ainsi répliquer au geste de Martinez qui avait atteint le frappeur Jeff Bagwell plus tôt dans le match.

Jones a porté appel de la suspension, ce qui lui permet de continuer à jouer jusqu'à ce que sa cause soit entendue.

D'autre part, White a réduit de sept à cinq matchs la suspension qu'il avait imposée au lanceur Blas Minor, des Pirates de Pittsburgh, pour avoir visé le frappeur Mark Grace dans un match contre les Cubs de Chicago, le 2 août.

LES À-CÔTÉS DU MATCH

■ Mission impossible

Pour réaliser leur objectif de 90 victoires, les Astros de Houston devront conserver un dossier de 20-9 d'ici la fin de la saison. Le poste du gérant Art Howe est menacé et on laisse entendre qu'il sera congédié si l'équipe ne termine pas la saison avec force. Le propriétaire des Astros, Drayton McLane Jr, s'attendait à une meilleure année. Il a payé cher pour obtenir les lanceurs Doug Drabek et Greg Swindell sur le marché des joueurs autonomes. Les Astros occupent le troisième rang dans la section Ouest. Ils n'ont qu'un dossier de 25-33 dans leur propre division.

■ Hill face à Swindell

Ken Hill (8-5) sera opposé au gaucher Greg Swindell (10-10) lors du deuxième match. La rencontre débutera à 20 h 05. Hill présente un dossier de 1-0 en trois départs contre les Astros cette saison. Il a remporté la victoire à son dernier départ, battant Swindell et les Astros 3-2 le 29 août. En sept manches, il avait donné cinq coups sûrs et aucun point. Swindell, lui, n'a jamais battu les Expos.

■ Bolick rejoint les Lynx

Frank Bolick a accepté de se présenter aux Lynx d'Ottawa et il devait même jouer hier soir. Le nom de Bolick a été retiré de la formation de 40 joueurs pour faire une place à Rondell White. Aucune équipe ne l'a réclamé au repêchage.

Un verdict nul encourageant

Malgré un verdict nul de 4-4 face aux Cataractes de Shawinigan, les Harfangs ont donné une bonne raison de revenir aux 1200 spectateurs présents hier soir. Intenses du début à la fin les nouveaux Harfangs de Jos Canale.

par CARL TARDIF
LE SOLEIL

La fiche des Harfangs est maintenant de 3-3-1 en matchs hors-concours. Ils n'ont plus qu'une sortie préparatoire à effectuer avant d'entreprendre leur quatrième saison dans la LHJMQ.

Jean-Yves Leroux et Joey Deliva disputaient leur premier match présaison hier soir. Le premier souffrait d'une blessure à l'épaule tandis que le second fut ralenti par un malaise au genou.

Deliva s'est le plus démarqué. Il a orchestré quelques belles attaques. Son trio complété par Patrick Deraspe et André Roy fut le meilleur des Harfangs. Ils ont passé la soirée dans le territoire des visiteurs, les bousculant sans aucune gêne.

De son côté, Étienne Thi-

bault s'impose comme le quart-arrière à la ligne bleue des Oiseaux. Il n'hésite pas à se porter à l'attaque lorsque l'occasion se présente. Sur le but de Deraspe, il a servi à son coéquipier une savante passe sur la palette.

François Rivard, Joey Deliva, Patrick Côté et Patrick Deraspe ont marqué pour les Harfangs.

Carl Paradis (2), Yannick Evola et Dave Tremblay ont riposté pour les Cataractes.

Premier choix de Shawinigan cet été, Paradis affichait un large sourire après sa réussite. Faut dire qu'il est originaire de Beauport, d'où les applaudissements à l'annonce de son but.

Les Harfangs évoluaient sans les Ian McIntyre, Éric Dazé, Patrice Paquin, Hervé Lapointe et Stéphane Madore.

NOTES: Les Harfangs n'ont plus qu'un match hors-concours à disputer, soit mardi soir à Rimouski contre les Bisons de Granby... Un seul joueur a endossé l'uniforme pour les sept premiers matchs. Il s'agit de Pierre-André Thibault... Les recrues ont marqué 48 % des buts des Harfangs jusqu'ici... Le Biélorusse Dmitri Goubar n'a pas mis de temps à s'impo-



La brigade défensive des Harfangs s'est bien comportée, tenant souvent à distance les joueurs des Cataractes.

ser. Il dominait la colonne des marqueurs de l'équipe avant le match d'hier avec 6 points (3-3)... Jean-François Bessette, un ancien Harfang, évolue à la ligne bleue des Cataractes... L'ex-Gouverneur Dave Tremblay a déménagé à Shawinigan. Il jouait à Chicoutimi l'an passé...

Assurances : la FQHG protège ses espoirs

La Fédération québécoise de hockey sur glace (FQHG) a décidé d'inscrire toutes les équipes de la LHJMQ, de la Ligue de développement midget AAA et de la Ligue provinciale junior A au programme d'assurances de l'ACHA.

par CARL TARDIF
LE SOLEIL

En septembre dernier, rappelons que la FQHG a récemment adopté son propre régime d'assurances. Auparavant, il s'était déroulé une longue période de négociations avec l'Association canadienne de hockey amateur (ACHA).

« En inscrivant nos équipes d'excellence et d'appoint, nous démontrons notre ferme intention de ne pas participer à une négociation sur le dos de nos meilleurs athlètes », a souligné René Marcil, le président de l'ACHA.

La plupart de ces joueurs rêvent à une carrière dans le hockey professionnel. En ne profitant pas du programme d'assurances offert par l'ACHA, ils risqueraient d'être pénalisés en ne participant pas à des événements nationaux comme la Coupe Air Canada, la Coupe du Centenaire, le Défi mondial, l'équipe nationale junior et celle des moins de 18 ans.

L'ACHA et la FQHG poursuivent les négociations afin de trouver une solution au problème. La réglementation canadienne oblige les différentes fédérations à participer financièrement au programme national d'assurances afin de faire partie de l'ACHA et ainsi profiter de ses programmes nationaux.

Cet imbroglio aurait pu jouer dans la décision de l'ACHA d'octroyer ou non le Championnat du monde de hockey junior à la ville de Québec. Une réunion spéciale est prévue les 16 et 18 septembre afin de dénouer l'impasse.

Les membres de la FQHG avaient décidé de créer un plan d'assurances provincial, qui serait moins onéreux que celui de l'ACHA.

Notes : Dans un communiqué émis en début de soirée, hier, par la Ligue junior AA Québec-Mauricie-Estrie, on apprend que l'équipe de Cornwall ne pourra participer aux activités du calendrier préparatoire de la ligue québécoise, sous peine de suspension. La Fédération de hockey de l'Ontario et l'ACHA ont interdit à Cornwall de venir en sol québécois en raison du conflit opposant la fédération québécoise à l'ACHA dans le dossier des assurances. L'équipe des Riverains de Bécancour disputera la victoire au Nova d'Acton Vale, en lieu et place.

